

Discours de candidature à la présidence de l'USM

Congrès de Reims – 3 octobre 2026

Chers collègues,

Avant toute chose, je souhaite remercier chaleureusement Ludovic Friat, qui quitte le navire USM pour d'autres horizons. J'ai travaillé à ses côtés pendant six ans ; il a été notre boussole pendant quatre ans. Contre vents et marées, il a gardé le cap, affronté les tempêtes avec le courage, la détermination et le calme d'un grand capitaine. Il a toujours su fédérer son équipe autour de lui, il a montré l'exemple ; nous avons suivi ses pas et ses conseils avec confiance et fierté.

Je suis particulièrement honorée de me présenter aujourd'hui devant vous dans la continuité des actions de Ludovic Friat, mais aussi avant lui de Céline Parisot, auprès de qui j'ai eu le plaisir de travailler pendant deux ans, et de leurs prédécesseurs. Ils ont marqué l'USM par leur engagement, leur courage et leur attachement indéfectible aux valeurs qui nous réunissent tous. Ils sont un exemple pour moi.

Parlons de moi :

Mon parcours syndical est ancien. Adhérente dès mes débuts dans la magistrature, j'ai exercé des responsabilités régionales puis nationales : déléguée régionale à partir de 2009, membre de la commission d'avancement entre 2019 et 2022, puis élue au bureau national en 2020, d'abord comme rédactrice en chef puis comme trésorière nationale.

Parallèlement, j'ai effectué toute ma carrière au siège, en exerçant des fonctions variées qui m'ont permis d'appréhender de nombreux aspects de notre métier : juge d'instance, juge des enfants, vice-présidente placée, juge des libertés et de la détention, vice-présidente, puis aujourd'hui conseillère à la cour d'appel de Poitiers.

Ces différentes expériences m'ont permis d'acquérir une connaissance approfondie de notre institution, de notre statut et des réalités du terrain mais aussi et surtout les subtilités du 'métier' de syndicaliste judiciaire. Car pour répondre aussi efficacement que possible tant aux sollicitations multiples qu'aux attaques incessantes, l'action syndicale à l'USM a dû se professionnaliser ces dernières années.

Le combat primordial pour moi est celui pour l'indépendance de la justice, que l'USM mène tant au niveau national qu'international. Membre de la délégation française de l'USM auprès de l'Association européenne et de l'Union internationale des magistrats depuis 2020, je participe aux travaux de la commission d'étude consacrée au droit civil et à la procédure civile ainsi qu'à plusieurs groupes de travail (sur les rémunérations des magistrats en Europe, sur l'assistance aux magistrats menacés dans le monde, et sur l'intelligence artificielle).

Depuis la Marche des 1 000 robes du 11 janvier 2020 à Varsovie, la plus importante mobilisation de magistrats venus de toute l'Europe pour défendre l'indépendance judiciaire, l'UIM œuvre pour faire reconnaître cette date du 11 janvier par les Nations Unies comme Journée internationale de l'indépendance judiciaire. Et cette année, l'UIM a même été proposée au prix Nobel de la paix 2026 (le lauréat sera connu dans quelques jours). Participer aux congrès de ces associations, échanger avec des collègues du monde entier, permet de mesurer l'ampleur des

menaces qui pèsent sur ceux qui défendent l'Etat de droit et l'indépendance de la justice. Chaque fois ma détermination à mener ce combat n'en est que plus forte.

Je présente aujourd'hui ma candidature dans la continuité de celles et ceux qui ont construit l'USM depuis 1974 – année de naissance de notre syndicat, et également la mienne. Comme eux, je souhaite porter les valeurs qui constituent l'ADN de notre organisation.

En premier lieu, comme je viens de le dire, l'indépendance de la justice et la défense de l'Etat de droit. Une valeur intangible, une valeur sacrée. Pas seulement pour les magistrats, mais surtout pour les citoyens au nom desquels nous rendons la justice. Défendre l'indépendance de la justice, c'est garantir à chacun le droit à un juge indépendant et impartial, qui ne se met à aucune pression extérieure ni aucune passion interne.

Ensuite, l'exigence d'une justice de qualité, rendue dans des conditions dignes et avec les moyens nécessaires.

Enfin, notre attachement à un syndicalisme apolitique mais engagé. Apolitique parce que notre seule boussole est l'intérêt de la justice. Engagé parce que nous refusons les renoncements et les compromissions lorsqu'il s'agit de défendre nos valeurs.

Alors que les attaques du monde politique sont aujourd'hui récurrentes, décomplexées, sans égard pour le pilier de l'Etat de droit qu'est une justice indépendante, je mesure l'ampleur des défis qui nous attendent.

Nous constatons partout la progression des discours simplistes, la confusion croissante entre faits et opinions, l'appel aux émotions plutôt qu'à la raison. En 1951, dans *Les Origines du totalitarisme*, Hannah Arendt nous mettait déjà en garde contre le moment où la distinction entre le vrai et le faux finit par disparaître. Défendons le vrai, les faits, la raison ; souvenons-nous de ce que l'histoire nous a enseigné.

Dans ce contexte, la justice est plus que jamais exposée : aux pressions politiques, aux contraintes budgétaires, aux emballements médiatiques, aux nouveaux défis technologiques, notamment ceux liés à l'intelligence artificielle.

L'indépendance est aujourd'hui largement reconnue dans les textes. Mais elle demeure fragile dans les faits. Elle doit être défendue chaque jour. L'Histoire nous prouve qu'aucun droit ne doit jamais être considéré comme définitivement acquis, qu'il faut sans relâche lutter pour nos libertés, pour notre démocratie, pour notre justice.

C'est précisément la mission de l'USM. Il nous appartient, à nous, syndicat majoritaire, de garder le cap, de ne pas reculer sous les pressions, quelles qu'elles soient, d'où qu'elles viennent.

Notre force, c'est notre représentativité. Avec 61 % des voix aux dernières élections à la Commission d'avancement, nous sommes de loin la première organisation syndicale de la magistrature.

Notre force, c'est également notre crédibilité, notre sérieux et notre expertise. Qu'il s'agisse des questions juridiques, statutaires, disciplinaires, indemnitaires, de souffrance au travail ou encore

des contentieux que nous menons devant le Conseil d'État, l'USM s'efforce d'être omniprésente ; elle est reconnue et pèse dans les débats.

Mais cette force repose avant tout sur vous : sur nos adhérents, près de 3000 cette année ; sur nos élus régionaux, qui animent le maillage territorial de l'USM, qui font remonter les réalités du terrain et permettent au bureau national de porter votre voix auprès des pouvoirs publics.

Nous devons poursuivre nos combats historiques : la protection de l'indépendance de la magistrature, l'avenir du statut du parquet, la défense d'un Conseil supérieur de la magistrature véritable garant de l'indépendance de la justice, le maintien d'une École nationale de la magistrature spécifique, dédiée à la formation des magistrats par des magistrats.

Nous devons également relever les défis de demain : l'inflation législative, l'explosion de la demande de justice, le manque chronique de moyens humains et informatiques, ou encore les enjeux liés à l'intelligence artificielle.

Mais surtout, nous devons nous adapter à l'ère de la communication, communiquer nous aussi de plus en plus pour dire, voire rétablir, la vérité face aux discours hostiles qui souvent reposent sur une méconnaissance de nos missions : la vérité sur nos conditions de travail, la vérité sur l'état de nos juridictions, la vérité sur les conséquences du manque de moyens dont souffre la justice, la vérité sur les conséquences des choix politiques faits depuis des décennies, la vérité sur l'engagement sans faille qui est celui des magistrats à chaque instant, sans relâche.

Trop souvent, les magistrats deviennent les boucs émissaires d'un système que nous subissons autant que les justiciables. Nous devons refuser ce discours. Nous devons expliquer, démontrer et convaincre.

Parce que défendre les moyens de la justice, ce n'est pas seulement défendre les magistrats : c'est avant tout défendre l'égalité des citoyens devant la loi, défendre le droit à un procès équitable, une justice égale pour tous.

Je suis consciente de l'ampleur de la tâche et des responsabilités qu'elle implique. Je suis prête à prendre ma part de cet engagement avec énergie, combativité et humilité, à la tête d'une équipe qui sera - je n'en doute pas - soudée, expérimentée et déterminée pour relever ces défis.

Pour réussir, j'ai besoin de votre confiance, de votre soutien.

Je vous remercie.



Natacha AUBENEAU
Présidente
Union syndicale des magistrats

Conseillère
Cour d'appel de Poitiers

Retrouvez-nous sur [notre site internet](#).
Pour adhérer, [c'est par ici !](#)



Présentation de l'USM

L'Union syndicale des magistrats (USM), premier syndicat de magistrats judiciaires, a recueilli 61% des suffrages aux dernières élections représentatives de 2026.

Fondée en 1974 dans la continuité de l'Union fédérale des magistrats créée en 1945, l'USM est une organisation apolitique qui œuvre pour l'indépendance de la justice, la défense des intérêts matériels et moraux des magistrats, ainsi que pour une justice de qualité respectueuse des justiciables.

L'USM est membre fondateur de l'union internationale des magistrats (IAJ-UIM), créée en 1953, qui réunit 94 associations nationales de magistrats sur les cinq continents, réparties en quatre groupes régionaux, dont l'association européenne des magistrats (AEM), qui compte 44 membres. L'UIM a pour mission principale de « *sauvegarder l'indépendance du pouvoir judiciaire, condition essentielle de la fonction juridictionnelle et garantie des droits et libertés humains* ». L'UIM dispose du statut d'observateur auprès de l'ONU et du Conseil de l'Europe, et entretient des liens privilégiés avec la rapporteure spéciale des Nations Unies pour l'indépendance des juges et des avocats.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter notre site internet [ici](#).